



Consultation publique

Place Versailles

À son assemblée du 18 juin 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement P-24-016 intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille » ainsi que le projet de règlement P-04-047-262 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Les deux projets de règlement encadrent le plan de redéveloppement du centre d'achat Place Versailles, qui vise la démolition progressive du centre commercial et sa transformation en quartier mixte.

Le projet de règlement P-04-047-262 autorise les modifications au Plan d'urbanisme de Montréal relatives à la densité de construction par l'ajout du nouveau secteur de densité « 14-T4 » pour le lot situé entre les rues Sherbrooke Est, Pierre-Corneille, du Trianon et De Boucherville.

Le projet de règlement P-24-016 autorise, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déroger à certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, notamment en ce qui a trait, entre autres, aux hauteurs, à la densité de construction, au taux d'implantation, aux cases de stationnement et aux usages. Notamment, le projet de règlement permet, entre autres, l'usage résidentiel dans certaines parties du site. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉROULEMENT

La démarche de consultation se déroulera en deux parties.

La première partie sera consacrée à une activité d'information pendant laquelle les projets de règlement seront présentés et où les citoyens et les organisations seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et des organisations, verbalement ou par écrit, en ligne ou en salle.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et les organismes intéressés à participer à une **séance d'information et de questions et réponses le 27 août 2024, à 19 h**, qui se tiendra à l'auberge Royal Versailles, au 7200, rue Sherbrooke Est, à Montréal. À partir de la page de la consultation du site Web de l'OCPM (ocpm.qc.ca/fr/placeversailles), cette séance sera webdiffusée en direct et sera ensuite disponible pour le visionnement en différé.

Lors de cette séance, les projets de règlement seront présentés et expliqués au public. Durant la deuxième partie de la soirée, les gens seront invités à poser leurs questions, en salle ou par téléphone, aux représentants de l'arrondissement qui seront présents dans la salle.

À compter du **28 août 2024**, les citoyens et les groupes seront invités à déposer leur mémoire. Ils auront également l'opportunité de présenter leur opinion devant la commission, en salle ou en ligne. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le 12 septembre 2024.

Les **séances d'audition des opinions débiteront ensuite le 17 septembre 2024**, à l'auberge Royal Versailles, au 7200, rue Sherbrooke Est à Montréal ou par visioconférence.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement. Ces séances seront également webdiffusées en direct et seront ensuite disponibles pour le visionnement en différé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur son site Internet : ocpm.qc.ca/fr/placeversailles et sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414.

Renseignements

Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510
ocpm.qc.ca/fr/placeversailles

Fait à Montréal, le 7 août 2024

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat